

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



ID: 090-249000241-20221110-2022 07 12-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre à 18h55, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE membres titulaires.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS

Avaient donné pouvoir: Thomas BIETRY à Gilles PERRIN, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Annick PRENAT à Anne Catherine BOBILLIER, et Françoise THOMAS à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Fatima KHELIFI est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2022-07-12 Budget annexe Pôle Médico-tertiaire - Décision Modificative n°1

Rapporteur: Daniel FRERY

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le



La nouvelle révision du taux d'intérêt exercée par la Caisse d'Epargne de la Caisse d'Epargne d'Epargne de la Caisse d'Epargne de la Caisse d'Epargne d'Eparg

Fonctionnement: Dépenses: Chapitre 66 Compte 66111: +1 000,00 € HT

66112: + 500,00 € HT

Fonctionnement: Dépenses: Chapitre 011 Compte 614 : -1 000,00 € HT

Compte 60612 : - 500,00 € HT

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DH -04	2022
Code INSEE	POLE MEDICO TERTIAIRE BEAUCOURT (60005)	DM n°1	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

ajustement emprunt augmentation taux d interet

	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		1.0		
D-60612-90 : Énergie - Électricité	500.00€	0.00€	0.00€	0.00€
D-614-90 : Charges locatives et de copropriété	1 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-66111-90 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00€	1 000.00 €	0.00€	0.00€
D-66112-90 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00€	500.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00€	1 500.00€	€ 00.00	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	1 500.00€	0.00€	0.00€
Total Général		0.00€		0.00€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

• d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget annexe Pôle Médico-tertiaire de Beaucourt selon le tableau ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont	Le Président,
été affichés conformément à la législation en vigueur.	Le Président Christian RAYOT Le Président Christian RAYOT Contract de la cont
Et publication ou notification le 5 MARD	2 2 NOV. 2022
Le Président,	
Le Président Christian RAYOT Christian RAYOT	RE VES
2022-07-12 Budget pôle médico tertiaire à Beaucouit.	



ID: 090-249000241-20221110-2022_07_13-DE

Le nouveau montant du marché après l'avenant n° 4 est arrêté à la somme de 1 191 607,36 €HT, soit + 8,55 % par rapport au montant initial.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux modificatifs est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le nouveau montant du marché à la suite de l'avenant n° 4 présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Annexe: tableau récapitulatif

